



Commission Régionale Féminine SAISON 2024 / 2025

PROCÈS-VERBAL N°15

Réunion du mardi 19 novembre 2024

Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de 2 jours francs pour les Coupes Nationales et de 3 jours pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F..

CHAMPIONNAT REGIONAL SENIORS FEMININ

Régional 1

28224838 PARIS CA 14 1 / RUEIL MALMAISON FC 1 du 16/11/2024

Match arrêté,

La Commission,

Pris connaissance des pièces versées au dossier (Fmi, rapport de l'arbitre officiel et courriel de RUEIL MALMAISON FC),

Considérant que le match a été arrêté à la mi-temps en raison d'une panne d'éclairage,

Considérant que les éléments reçus ne permettent pas d'établir avec précision les moyens mis en œuvre pour envisager une reprise du match,

Par ces motifs,

Demande :

- A PARIS CA 14 un rapport sur cet événement accompagné des justificatifs d'intervention pour la remise en marche de l'éclairage,
- A l'arbitre officiel un rapport complémentaire détaillant le délai entre l'arrêt du match et la décision d'arrêter la rencontre définitivement et précisant également les moyens mis en œuvre par le club recevant pour rétablir l'éclairage.

La Commission transmet également la présente décision à la Mairie de PARIS afin qu'il puisse transmettre ses observations sur cette incident technique.

CHAMPIONNAT REGIONAL U18F**Régional 3****Poule E****29522772 FOSSES FU 1 / MONTMORENCY FC 1 du 30/11/2024**

Demande de FOSSES FU pour avancer le coup d'envoi à 14h00.

Accord de la Commission sous réserve de l'accord des de MONTMORENCY FC à transmettre au plus tard le vendredi 29/11/2024 – 12h00.

COUPE DE PARIS CREDIT MUTUEL IDF U15F**Tour n°1 :****29971193 HERBLAY ES 1 / PARIS ST GERMAIN FC 1 du 23/11/2024**

Demande d'HERBLAY ES pour jouer le match sur le terrain en herbe du stade des Beauregards à HERBLAY SUR SEINE.

Accord de la Commission qui précise qu'en cas de fermeture du terrain par arrêté, le match sera positionné sur le terrain synthétique.

Etant précisé que les compétitions Régionales sont prioritaires sur celles de niveau départemental.

29971249 BAILLY NOISY SFC 1 / CONFLANS FC 1 du 23/11/2024

Demande de BAILLY NOISY SFC pour jouer le match sur le terrain en herbe du stade Sibano à NOISY LE ROI.

Accord de la Commission qui précise qu'en cas de fermeture du terrain par arrêté, le match sera positionné sur le terrain synthétique.

Etant précisé que les compétitions Régionales sont prioritaires sur celles de niveau départemental.

29971230 MEAUX CS 1 / MONTFERMEIL FC 1 du 23/11/2024

Demande de MEAUX CS pour avancer le coup d'envoi du match à 13h30.

Accord de la Commission sous réserve de l'accord des de MONTFERMEIL FC à transmettre au plus tard le vendredi 22/11/2024 – 12h00.

29971242 VILLENEUVE LA GARENNE 1 / FCFF 1 du 23/11/2024

Demande de VILLENEUVE LA GARENNE pour avancer le coup d'envoi du match à 13h30.

Accord de la Commission sous réserve de l'accord des de FCFF à transmettre au plus tard le vendredi 22/11/2024 – 12h00.

CHAMPIONNAT REGIONAL U15F**Régional 3****Poule A****29525734 SAINTE GENEVIEVE FC 1 / ENT. GRETZ- OZOIR 1 du 16/11/2024**

Lecture de la FMI – forfait non avisé de ENT. GRETZ - OZOIR.

Poule E**29527960 RAMBOUILLET FC 1 / FONTENAY LE FLEURY FC 1 du 09/11/2024**

Lecture du courriel de RAMBOUILLET FC.

La Commission demande aux 2 clubs de transmettre la liste des joueuses et éducateur(trices) / dirigeant(e)s ayant participé à ce match.

U15F - Feuilles de match manquantes

La Commission demande aux clubs recevant ci-dessous de transmettre la feuille de match sous peine de match perdu par pénalité (art. 44 du RSG de la LPIFF) :

1er rappel:

Régional 1 – 28224066 TORCY PVM US 1 / FLEURY 91 FC 1 du 16/11/2024

Régional 3 – poule G – 29528902 ULIS CO 1 / TFFC 2 du 16/11/2024